

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 2 octobre 2017 à la salle municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1
M^{me} Hélène Bellemare, conseillère siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5
M. Jean-Paul Rheault, conseiller siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 35 par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2017-10-156 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

2017-10-157 Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017

Considérant que les membres du conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 11 septembre 2017;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

2017-10-158 Projet de modification au règlement de zonage de la municipalité de Trois-Rives numéro 2016-03-02 concernant la modification des limites des zones 96 Vb et 95 F.

ATTENDU QUE la municipalité de Trois-Rives a adopté le règlement de zonage numéro 2016-03 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 123 de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu ce qui suit :

Article 1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récité.

Article 2. Titre du règlement

Le présent règlement de modification porte le titre de *Règlement numéro 2016-03-02* Modification des limites des zones 96 Vb et 95 F.

Article 3. But du règlement

Le présent règlement a pour but de créer et d'autoriser certains types d'usages dans chacune des zones modifiées.

Article 4. Extrait de matrice graphique

Les cartes annexées intitulées "Extrait de la carte du règlement de zonage 2016-03-02" et "Extrait de la carte du règlement de zonage 2016-03-02 modifié" font partie intégrantes au présent règlement.

Article 5. Modification du plan de zonage

Le plan de zonage du règlement de zonage est modifié par le déplacement des limites entre les zones 96 Vb et 95 F tel que montré dans la carte intitulé "Extrait de la carte du règlement de zonage 2016-03-02 modifié".

Article 6. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2017-10-159

Adjudication du contrat de travaux de déneigement des chemins sous la juridiction de la municipalité de Trois-Rives (Réf. : MEK-P0168)

Considérant qu'une seule soumission relative aux travaux de déneigement des chemins municipaux a été produite au bureau de la municipalité de Trois-Rives par les Machineries lourdes W. St-Arnault & Fils inc, au montant de 146 101,03 \$;

Considérant qu'elle contenait la documentation exigée et a été produite dans les délais requis;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives

- Adjuge le contrat de travaux de déneigement des chemins municipaux aux *Machineries lourdes W St-Arnault & Fils inc.* au montant de 146 101,03 \$;
- Autorise Lucien Mongrain, maire et Nicole Léveillé, directrice générale, à signer ce contrat pour et au nom de la municipalité de Trois-Rives.

2017-10-160 **Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) –
Envoi de la programmation de travaux**

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018*;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu que la municipalité de Trois-Rives:

- S'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- S'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- S'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- S'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- Atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain

2017-10-161 **Dépôt des deux états comparatifs du second semestre**

La secrétaire-trésorière dépose les deux états comparatifs du second semestre de la municipalité de Trois-Rives, tel que prévus à l'article 176.4 du Code municipal (105.4 Loi sur les compétences municipales).

Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Jean-Paul Rheault il est unanimement résolu de témoigner de ce dépôt.

2017-10-162 **Adhésion à la Chambre de commerce Mékinac - Cotisation 2017-2018**

Il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, d'autoriser l'adhésion de la municipalité de Trois-Rives à la Chambre de commerce de Mékinac, dont la cotisation 2017-2018 est de 114 \$ plus taxes, et de nommer Godfrey Plachta pour la représenter.

2017-10-163 **Commande d'un panneau signalétique**

Sur la proposition d'Hélène Bellemare, appuyée par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu, d'accepter la soumission de Lettrage Plamondon, en rapport avec la fabrication d'un panneau de 36 par 48 pouces, au montant de 193,80 \$ plus taxes, indiquant la direction de certains chemins.

Correspondance

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du conseil savoir :

- De Daniel Leclerc, chef de service au ministère des Transports, qui dit avoir pris connaissance des résolutions 20107-08-126, 2017-08-137 et 2017-08-138, adoptées par le conseil municipal de Trois-Rives le 7 août dernier. Il nous informe que pour ce qui est du panneau de vitesse pratiquée, il sera installé de façon périodique, selon les plages pertinentes et les disponibilités.

Par ailleurs, en ce qui concerne les travaux d'égagement demandés au kilomètre 30 de la route 155, ils seront effectués cet automne.

Il précise finalement que la demande concernant la circulation des véhicules hors route sur le chemin Saint-Joseph sera étudiée et qu'ils nous reviendront avec la décision dès que possible.

- De Bernard Guay, directeur à la Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, qui nous informe avoir approuvé la proportion médiane (100 %) et le facteur comparatif (1.00) du rôle d'évaluation foncière de notre municipalité pour l'exercice financier 2018.

- De Réjean Lahaie, qui informe la municipalité de sa démission comme gardien de l'écocentre de Trois-Rives, effective en date d'aujourd'hui, 2 octobre 2017.

2017-10-164 **Dépôt de la correspondance**

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu, d'autoriser le dépôt de la correspondance.

2017-10-165 **Rapport de dépenses**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 7 838,91 \$ dont voici le détail :

Salaire administration	Sem. du 27 août et du 3, 10, 17 et 24 sept.	4 358,32
Ginette Roy Saint-Arnault	Service de conciergerie mois septembre	600,00
Club Fadoq St-Joseph-de-Mékinac	Aide financière travaux de rénovation	1 000,00
PitneyWorks	Recharge compteur postal	1 741,93
Piney Bowes	Location compteur postal 3 mois	138,66

2017-10-166 **Approbation de la liste des comptes à payer**

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Ninon Fortier il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 2 octobre 2017 totalisant 175 369,94 \$

Lucien Mongrain	Rémunération et allocation	1 045,20
Godfrey Plachta	Rémunération et allocation	356,04
Hélène Bellemare	Rémunération et allocation	356,04
Caroline Naud	Rémunération et allocation	356,04
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation	356,04
Ninon Fortier	Rémunération et allocation	356,04
Jean-Paul Rheault	Rémunération et allocation	356,04
Salaire hygiène du milieu	Préposé écocentre 1 mois et déplacement	261,69
Salaire journaliers	Travaux de rénovation et déplacement	807,01
Ministre du Revenu	Retenues et cotisations 3 mois	8 592,85
Receveur Général	Retenues et cotisations 3 mois	3 086,66
Lucien Mongrain	Frais de déplacement	295,68
Ninon Fortier	Frais de déplacement	24,96
Monique Bernier	Frais de déplacement	43,20
Télébec Ltée	Service téléphonique	111,64
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	23,52
L'Union-Vie Compagnie		
Mutuelle d'assurance	Assurances collectives	816,46
Télécommunications Xittel	Service téléphonique	32,92
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,25
Grégoire Richard	Collecte des ordures lacs 5 ^e versement	2 000,00

Buroplus	Fournitures de bureau	147,19
Ministre des Finances	Service Sûreté du Québec 2 ^e versement	57 079,00
MRC de Mékinac	Enfouissement déchets Régie 1 mois, vidange boues de fosses septiques et entente inspecteur et déplacement 2 mois	14 079,47
Tremblay Bois Mignault Lemay	Service Première Ligne 2 ^e versement	575,92
Médias Transcontinental S.E.N.C.	Parution avis public Dépôt de rôle	574,88
Le Nouvelliste	Parution avis public Déneigement	791,03
Location St-Tite inc	Location compacteur travaux de voirie	252,95
Acier Rayco	Ponceaux, manchons et toile géotextile	10 515,52
Daniel Durocher inc	Achat installation plinthe chauffage salle et connexion pompe fosse septique patinoire	415,18
Rona Inc	Matériaux de rénovation	41,21
Gagnon Paysagiste	Réparation marches entrée hôtel de ville	2 127,04
Construction Paul Béland	Construction toilette adaptée hôtel de ville	15 459,54
Mach. W. St-Arnault & fils	Achat et installation fosse septique au bâtiment patinoire	7 473,38
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux voirie ch. du Lac-Mékinac	6 139,67
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux voirie ch. St-Joseph (lac Thom)	15 093,34
Godfrey Plachta	Frais déplacement formation urbanisme	486,08
Coopérative solidarité Mékinac	Divers et produits d'entretien	30,76
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux de voirie chemins municipaux	6 119,55
Service Cité-Propre inc	Collecte et transport ordures septembre	4 875,23
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux voirie ch Lac-du-Missionnaire	13 733,76
Lise Roy Guillemette	Frais de déplacement 4 mois	42,24
Philippe Doucet	Entretien emplacement conteneurs déchets	21,72
Paiements pré-autorisés		
Régime retraite des employés municipaux	Cotisations septembre	576,48
Xerox Canada Ltée	Location photocopieur 3 mois	631,85

2017-10-167

Gala de la Chambre de Commerce Mékinac

Considérant que le 12^e Gala Reconnaissance Desjardins organisé par la Chambre de commerce de Mékinac, se tiendra le 17 novembre prochain;

En conséquence, il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Caroline Naud, et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives retienne quatre billets pour cet événement, dédiés à deux membres du conseil accompagnés.

2017-10-168 **Demande à Hydro-Québec – Abattage de sapins morts**

Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu, de demander à Hydro-Québec un suivi quant à la demande d'abattage de sapins morts en périphérie du chemin Saint-Joseph et de la ligne électrique, sur le territoire de Saint-Roch-de-Mékinac.

2017-10-169 **Demande au ministère des Transports**

Considérant que l'utilité de certains fossés du chemin Saint-Joseph avait déjà été évaluée par le ministère des Transports qui en a la juridiction;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Hélène Bellemare et unanimement résolu, de demander au ministère des Transports s'il pouvait venir rencontrer le conseil municipal pour échanger sur l'évolution de ce dossier.

2017-10-170 **Remerciement à deux membres du conseil sortants**

Considérant que madame Hélène Bellemare et monsieur Jean-Paul Rheault, conseillère et conseiller municipal, ne solliciteront pas un nouveau mandat aux élections municipales 2017;

Considérant qu'ils totalisent respectivement 20 ans et 8 ans de service au sein de la collectivité en tant qu'élus municipaux;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Godfrey Plachta et résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives adresse ses remerciements à madame Bellemare et monsieur Rheault pour leurs nombreuses années de service à la communauté.

2017-10-171 **Clôture de la séance**

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.